

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada (nom utilisé au Québec par Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance)

Avis de modification de permis – Modification de la restriction
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 22 novembre 2018, le permis de l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada afin de modifier la restriction, et ce, à la demande de l'assureur.

L'Autorité autorise désormais cet assureur à exercer ses activités au Québec dans la catégorie d'assurance « assurance de biens » avec la restriction suivante :

« Les activités d'assurance au Québec de l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada (nom utilisé au Québec par Canadian Egg Industry Reciprocal Alliance) sont limitées à la prise en charge de risques liés aux pertes financières attribuables aux affections à la salmonella enteritidis, l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la pullorose, la typhose, la laryngotrachéite infectieuse, la mycoplasmoses à mycoplasma gallisepticum et à mycoplasma synoviae dans la chaîne de l'industrie canadienne réglementée d'approvisionnement des œufs, de la volaille et des autres produits avicoles. »

Le représentant principal au Québec est monsieur André Patry dont l'établissement d'affaires est situé au 555, boulevard Roland-Therrien, Bureau 320, Longueuil (Québec) J4H 3Y9.

Le siège de l'assureur est situé au 10025, 102A avenue NW, Suite 900, Edmonton (Alberta) T5J 0Y2.

Fait le 22 novembre 2018

Autorité des marchés financiers

Hartford, Compagnie d'assurance-vie (nom utilisé au Québec par Hartford Life Insurance Company)

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 22 novembre 2018 à sa demande le permis d'assureur d'Hartford, Compagnie d'assurance-vie en conformité avec la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32.

Cette annulation fait suite au retrait de ses activités d'assurance au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au One Plaza Hartford, Hartford, CT, 06155, USA

À partir du 22 novembre 2018, Hartford, Compagnie d'assurance-vie n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Veillez noter que pour ses activités à l'extérieur du Québec Hartford Life Insurance Company a changé son nom pour Talcott Resolution Life Insurance Company, le 14 août 2018

Fait le 22 novembre 2018

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information